

# « Un nouveau référendum sur l'indépendance est inévitable »

ESPAGNE Un ex-ministre catalan attend un nouveau mandat d'arrêt

ENTRETIEN

**A**près Carles Puigdemont que *Le Soir* avait rencontré à l'arboretum de Tervueren fin de l'année dernière, c'est dans un café-librairie de Louvain que Toni Comin nous a fixé rendez-vous. L'ancien ministre catalan de la Santé y vit depuis quelques mois et ne se cache plus... « *Tout le monde le sait, ma famille va bientôt me rejoindre, entame Toni Comin qui arbore le logo jaune des indépendantistes catalans sur son veston. Ma petite fille rentrera à l'école flamande à la rentrée.* »

Poursuivi par la justice espagnole pour « rébellion » et « sédition », Toni Comin a déjà fait l'objet de deux mandats d'arrêt européen et en attend un troisième. Jusqu'à présent, la justice belge n'a pas donné suite à la requête du juge espagnol. « *Tout ça risque encore de durer quelques mois, au moins jusqu'au procès qui devrait se tenir au printemps prochain dans le meilleur des cas* », explique cet indépendantiste de gauche qui est arrivé en Belgique le 30 octobre 2017 avec quatre autres ministres et le président destitué de Catalogne. S'il retourne en Espagne, il sera arrêté. « *Je préfère rester en Belgique pour continuer à internationaliser la cause catalane.* »

**Vous vivez en exil depuis huit mois, pas trop dur ?**

*Je ne m'étais pas préparé à devoir vivre en exil en Europe en 2018. Heureusement que la libre circulation existe au sein de l'Union européenne. Je suis un citoyen libre, sauf que je ne peux pas rentrer chez moi. J'attends qu'un troisième mandat d'arrêt européen soit délivré contre nous. C'est pour cette raison qu'on préfère ne pas trop circuler pour le moment, parce qu'on pourrait se faire arrêter dans un autre Etat membre; comme c'est arrivé avec Carles Puigdemont en Allemagne au mois de mars. On connaît le manque d'impartialité de la Cour suprême espagnole.*

**La justice n'est-elle pas indépendante en Espagne ?**

*Le procureur de la Cour suprême a exigé que le juge Pablo Larena établisse un troisième mandat d'arrêt européen. Mais*

*il n'a pas encore décidé. Il attend sans doute que le juge allemand se prononce sur le cas Puigdemont. Si la justice allemande se prononce contre son extradition, il aura un problème grave. D'un autre côté, il est obligé de poursuivre parce que la Cour estime qu'il y a eu un « crime ». Mais il pourrait aussi essayer un nouveau refus. Bref, il est confronté à un vrai dilemme.*

**Ce qui vous arrangerait bien...**

*Ce serait surtout bien pour nos amis qui sont incarcérés en Espagne depuis de nombreux mois. Pour nous, un troisième MAE n'est pas un mauvais scénario. Nous sommes certains de gagner à nouveau.*

**Et si ça s'arrange pour vous, vous rentrerez en Catalogne ?**

*Oui, si les poursuites pénales sont annulées. Depuis le pre-*

*mier jour, nous exigeons clairement l'annulation de la procédure. Dans tous les pays qui ont reçu le MAE espagnol, les justices respectives estiment qu'il n'y a pas de délit. On est dans un Etat de droit, le procureur n'aurait jamais dû accepter de poursuivre sur de telles bases. C'est pour ça que nous avons décidé de quitter l'Espagne. La Cour européenne nous donnera certainement raison, mais dans quatre ou cinq ans. Sur les 150 professeurs de droit pénal que compte l'Espagne, 140 ont signé un manifeste pour dire clairement que cette clause pénale était irrégulière et que c'est un abus de droit. Ils parlent de « fraude de la légalité pénale ».*

**Le départ de Rajoy et l'arrivée de Sanchez, une bonne nouvelle ?**

**« Je ne m'étais pas préparé à devoir vivre en exil en Europe en 2018 »**

*Ce qui est grave, c'est qu'un Etat qui se dit démocratique ait décidé de judiciariser un conflit politique. Il a aussi opté*

*pour la répression face à un défi politique. Sanchez a accompagné le gouvernement de Rajoy quand celui-ci a décidé de judiciariser. Au Royaume-Uni, avec l'Ecosse, ils ont géré autrement et pris le risque d'un référendum d'autodétermination. Mais on n'en parle jamais en Espagne. Aucune constitution n'autorise formellement de référendum, mais des pays n'ont pas hésité à prendre le risque. Le procureur général d'Espagne peut très bien ordonner l'arrêt de la procédure. Si rien ne se passe, c'est que le nouveau gouvernement est d'accord avec la phase répressive du conflit. Sanchez doit prouver qu'il y a vraiment une volonté de gérer ça d'une autre façon.*

**Quels sont les scénarios possibles alors ?**

*La seule solution stable possible, c'est l'organisation d'un nouveau référendum qui ne sera pas déclaré « illégal » comme en octobre 2017. Quand on regarde l'histoire du catalanisme politique sur ces cent dernières années, le propos qui se maintient au fil du temps, c'est le droit à l'autodétermination. On ne va pas y renoncer. D'un autre côté, le gouvernement espagnol campe aussi sur ses positions. Négocier ou réprimer, c'est le dilemme auquel est confronté l'Etat espagnol. Mais la répression ne fonctionne pas et ne fonctionnera jamais. Franco a essayé, il n'y est pas arrivé. Si on n'arrive pas à un accord sur un référendum légal à court terme, on y arrivera à moyen terme. C'est inévitable. ■*

Propos recueillis par  
PHILIPPE DE BOECK

## Toni Comin

Ministre catalan de la Santé du gouvernement Puigdemont, Toni Comin (47 ans) vit en exil en Belgique depuis le 30 octobre 2017. Il est membre du parti de la gauche républicaine ERC après un passage au Parti socialiste catalan (PSC) de 2003 à 2014. Professeur de sciences sociales, il a donné cours dans une école de commerce à Barcelone. Depuis son arrivée dans la ville de Louvain, Toni Comin collabore avec la faculté des sciences politiques de la KU Leuven.